

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 septembre 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par M. GOUDEAU), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (3) M. BARRON, Mme GAUTHIÉ, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 16 septembre 2013

Délibération n° : 48-2013

Objet : Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques – adhésion 2013 au Club Twin

L'association Club Twin regroupe les utilisateurs du logiciel Twin, logiciel spécifique à l'activité tutélaire.

Ce logiciel, utilisé actuellement au sein du Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques du CCAS de la Ville de Dijon, permet de gérer le dossier des majeurs protégés grâce à l'insertion de données administratives, financières, patrimoniales, sociales et de facturation.

Le logiciel permet également d'organiser les relations informatiques avec toutes les banques qui le souhaitent. Les télétransmissions journalières (intégration des comptes, virements) sont organisées aujourd'hui avec les établissements bancaires représentant l'essentiel du marché du particulier.

L'adhésion du Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques permettra des échanges d'expériences avec les autres utilisateurs contribuant notamment à l'évolution permanente du logiciel.

Le montant de l'adhésion s'élève à 100 euros pour l'année 2013.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- valident l'adhésion du CCAS de Dijon à l'association Club Twin pour l'année 2013 ;
- décident que cette adhésion sera renouvelée par tacite reconduction, dans la limite d'une augmentation de la cotisation annuelle à hauteur de 10 % ;
- décident que cette somme sera prélevée sur le chapitre 016 nature 6184.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DRPA : 1
Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 25 SEP. 2013

Préfecture de la Côte d'or
Déposé le:

~ 1 OCT. 2013

